

DEMANDE DE CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ — PRÉPAYÉ

Merci de votre intérêt à devenir concessionnaire autorisé Havoc Motorcycles. Veuillez remplir tous les champs ci-dessous et retourner ce formulaire à votre représentant Havoc ou à sales@havoc-motorcycles.com. L'approbation est sujette à un examen à la seule discrétion de Havoc Motorcycles Inc.

SECTION 1 — RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Raison sociale

Nom commercial / d'exploitation (si différent)

Adresse physique / de l'atelier

Ville

Province / État

Code postal / ZIP

Adresse postale (si différente de ci-dessus)

Nom du contact principal

Titre / Rôle

Téléphone

Cellulaire

Adresse courriel

Site web de l'entreprise (le cas échéant)

Numéro d'identification fiscale / EIN (É.-U.) ou numéro d'entreprise (Canada)

Numéro d'inscription TPS / TVH

Numéro de certificat de revendeur / d'exonération (indiquez l'État ou la province émettrice)

Veuillez indiquer tout autre nom commercial sous lequel vous entendez vendre les produits Havoc ou Aquatic AV :

Nom(s) :

Nom(s) :

Nom(s) :

SECTION 2 — TYPE D'ENTREPRISE

Cochez toutes les cases qui s'appliquent :

- ☐ Concessionnaire de motocyclettes / sport motorisé
- ☐ Concessionnaire de produits marins / bateaux
- ☐ Détaillant en accessoires automobiles
- ☐ Détaillant en audio / électronique
- ☐ Détaillant en ligne
- ☐ Autre :

SECTION 3 — CANAUX DE VENTE

Indiquez les canaux par lesquels vous entendez vendre les produits Havoc et Aquatic AV :

- ☐ Point de vente physique / en magasin
- ☐ Site web de l'entreprise (l'URL doit être soumis pour approbation — voir Section 5)
- ☐ Autre (veuillez décrire) :

Important : Les ventes via des plateformes en ligne tierces sont soumises aux restrictions énoncées à la Section 5.

L'approbation de cette demande ne constitue pas une autorisation de vente sur une plateforme tierce.

SECTION 4 — RÉFÉRENCE

Nom du représentant / agent commercial

Agence / Entreprise

SECTION 5 — POLITIQUE DE PRIX MINIMUM ANNONCÉ ET DE CANAUX DE VENTE AUTORISÉS

La tarification des produits pour concessionnaires est basée sur les listes de prix publiées par Havoc Motorcycles, qui établissent le Prix Minimum Annoncé (MAP) pour tous les produits. Les politiques suivantes maintiennent l'intégrité de la marque, protègent le réseau de concessionnaires et assurent aux acheteurs un service professionnel. Ces conditions doivent être respectées en tout temps :

5.1 Prix Minimum Annoncé (MAP)

- Tous les produits doivent être annoncés et vendus à des prix non inférieurs au MAP applicable tel que publié dans la liste de prix Havoc Motorcycles en vigueur.
- Le MAP doit être clairement affiché en magasin et en ligne en tout temps.
- Les concessionnaires ne peuvent pas recourir à des pratiques promotionnelles — notamment afficher le prix le plus bas, pratiquer des remises sur volume, des remises sur achat combiné ou offrir des coupons promotionnels — dont l'effet réduit le prix réel facturé au client en dessous du MAP.
- De temps à autre, Havoc peut autoriser des promotions spéciales en dessous du MAP. Toute telle promotion sera communiquée aux concessionnaires autorisés par écrit, en précisant la remise applicable, les produits visés et la durée.

5.2 Site web du concessionnaire et ventes en ligne

- Les concessionnaires souhaitant vendre ou référencer des produits sur leur propre site web doivent soumettre l'URL de toutes les pages pertinentes à Havoc pour examen et obtenir une approbation écrite préalable avant de référencer ou de vendre tout produit en ligne.
- Après l'approbation initiale, un concessionnaire peut mettre à jour son site web sans demander une nouvelle approbation pour chaque modification, sous réserve du droit de Havoc d'examiner le site en tout temps et d'exiger les modifications jugées nécessaires au maintien des normes de marque.
- Les sites web des concessionnaires doivent afficher de manière visible le nom de l'entreprise, l'adresse physique et les coordonnées du concessionnaire.
- Les concessionnaires ne peuvent vendre des produits que depuis un site web exploité exclusivement sous le nom commercial ou le domaine enregistré du concessionnaire.

5.3 Plateformes en ligne tierces — Interdites

La mise en vente, la publicité ou la vente des produits Havoc Motorcycles ou Aquatic AV sur toute place de marché ou plateforme en ligne tierce est strictement interdite sans le consentement écrit exprès préalable de Havoc Motorcycles, qui peut être refusé à la seule discrétion de Havoc. Les plateformes interdites comprennent, sans s'y limiter :

- Amazon, eBay, Walmart Marketplace et toute place de marché de commerce électronique tierce similaire ;
- Facebook Marketplace, Facebook Shops, Instagram Shopping et toute autre plateforme de commerce social ;
- Kijiji, Craigslist et toute plateforme d'annonces classées ;
- Toute plateforme de vente aux enchères ou site offrant une option « Acheter maintenant » en dessous du MAP ;
- Toute autre plateforme qui n'est pas détenue et exploitée par le concessionnaire sous son propre nom commercial enregistré.

L'interdiction prévue à la Section 5.3 s'applique indépendamment du prix auquel les produits sont référencés ou vendus, et indépendamment du fait que le référencement soit créé directement par le concessionnaire ou par un tiers agissant en son nom.

5.4 Application et conséquences des violations

Toute violation de la Politique MAP ou de la Politique de canaux de vente autorisés est passible des conséquences progressives suivantes :

PREMIÈRE VIOLATION :	Havoc informera le concessionnaire par écrit. Le concessionnaire devra mettre son compte en conformité complète dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de l'avis. Le défaut de se conformer dans ce délai sera traité comme une deuxième violation.
-----------------------------	--

DEUXIÈME VIOLATION :	Le compte du concessionnaire sera suspendu et le concessionnaire ne sera pas autorisé à acheter des produits pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours. À l'expiration de la période de suspension, le concessionnaire peut soumettre une demande écrite à Havoc pour réactivation.
-----------------------------	--

TROISIÈME VIOLATION :	Le compte du concessionnaire sera résilié de manière permanente. Havoc ne sera pas responsable envers le concessionnaire pour la perte de ventes, de profits ou de tout autre dommage découlant d'une telle résiliation.
------------------------------	--

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le concessionnaire reconnaît et accepte que Havoc Motorcycles Inc. ne soit pas responsable de tout dommage, y compris les pertes de ventes ou de profits, découlant de l'application de la Politique MAP ou de la Politique de canaux de vente autorisés, ou de la suspension ou résiliation du compte du concessionnaire en vertu de la présente Section 5.

Initiales du concessionnaire : _____

SECTION 6 — RECONNAISSANCE ET SIGNATURE

En signant ci-dessous, le demandeur certifie que : (i) tous les renseignements fournis dans cette demande sont véridiques, complets et exacts ; (ii) le demandeur a lu, compris et accepte d'être lié par la Politique MAP et la Politique de canaux de vente autorisés énoncées à la Section 5 ci-dessus ; et (iii) le demandeur comprend que l'approbation de cette demande est à la seule discrétion de Havoc Motorcycles Inc. et que la soumission ne garantit pas l'approbation.

Les parties acceptent qu'une image numérique ou électronique de cette demande signée soit considérée comme un original véritable et conforme, admissible comme meilleure preuve dans la mesure permise par la loi applicable.

DEMANDEUR

Signature autorisée

Nom en lettres moulées

Titre

Date

RÉSERVÉ À HAVOC MOTORCYCLES

Demande reçue :

Révisée par :

Décision d'approbation :

- ☐ APPROUVÉ — Compte concessionnaire activé
- ☐ APPROUVÉ AVEC CONDITIONS (voir notes ci-dessous)
- ☐ REFUSÉ

Notes (1) :

Notes (2) :

AUTORISÉ — HAVOC MOTORCYCLES INC.

Signature autorisée

Nom en lettres moulées

Titre

Date